

**Rectorat**

**Division des examens et concours**

**Bureau des concours**

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
- VU l'arrêté du 05 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;
- VU l'arrêté du 07 avril 2026 fixant, au titre de l'année 2026, le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B

**Article 1 :** Le jury du concours commun externe pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B – session 2026 est arrêté comme suit :

Présidente :

Madame ROCHUR Nicole, directrice des moyens – budget – organisation scolaire, Rectorat de la région Guyane ;

Vice-président :

Monsieur GUEGUEN Cédric, attaché d'administration de l'État, secrétaire général, collège Victor Schœlcher, Kourou.

Membres du jury :

Monsieur VELU Pierre-Marie, attaché principal d'administration, Chef du service des affaires juridiques, Rectorat de la région Guyane ;

Madame MILLET Isabelle, attachée d'administration de l'Etat, cheffe des moyens généraux au service informatique, Direction générale des administrations, Préfecture de la région Guyane ;

Madame ROCA Valérie, attachée d'administration de l'État, secrétaire générale, Lycée Polyvalent Georges Othilly, Rectorat de la région Guyane ;

**Article 2** : Le jury du concours commun interne pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B – session 2026 est arrêté comme suit :

Président :

Monsieur COLLETIN Didier, attaché principal d'administration, chef du service Attractivité Mobilité Proximité, Rectorat de la région Guyane ;

Vice-président :

Monsieur KANTAPAREDDY Cédric, attaché d'administration de l'État, chef de bureau du développement des compétences et des concours, Direction générale des administrations, Préfecture de la région Guyane ;

Membres du jury :

Madame DERENONCOURT Anne, attachée d'administration de l'État, Adjointe au chef de division des budgets, des achats et de la performance, contrôleur de gestion, référente CIF, Rectorat de la région Guyane.

Monsieur SINECOINDIN Cedric, ingénieur principal des Systèmes d'Information et Communication, directrice des systèmes d'information, Préfecture de la région Guyane ;

Madame LONGIN Frédérique, attachée d'administration de l'État, coordinatrice lutte contre l'orpaillage illégal, EMOPI, Préfecture de la région Guyane.

**Article 3** : Le secrétaire général de l'académie de Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 24 avril 2026

Le Recteur,

Pour le recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur de l'Expertise et des Fonctions Support

**Bruno PIERRE-LOUIS**